

ÉQUIPE DE COMPÉTITION RELÈVE

1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

- 1.1. Les patineurs du programme Patinage Plus seront évalués par les entraîneurs professionnels responsables du programme de l'équipe de compétition conjointement avec l'entraîneur responsable des écoles Patinage Plus.
- 1.2. Les patineurs n'ayant réussi aucun test de style libre et respectant les critères de la catégorie Pré juvénile, c'est-à-dire ne pas avoir atteint 10 ans chez les dames et 11 ans chez les messieurs au 1er juillet.
- 1.3. Les patineurs du programme « STAR » (style libre) ayant réussi le test préliminaire ou + et qui ne participent pas aux compétitions officielles sanctionnées par la F.P.A.Q.

Coût pour la saison (de septembre jusqu'à la Revue sur glace)

- Patinage plus et Junior 1ere année : 50.00 \$
- Junior 2^e année et plus et Patineurs « Star » 50.00 \$

Ces critères seront révisés à chaque année.

2. LISTE DES COMPÉTITIONS OBLIGATOIRES

Les patineurs de l'équipe « 'RELÈVE »' doivent s'engager à participer aux compétitions suivantes;

2.1. Patinage Plus :

- Finale régionale des Jeux du Québec ou de la Participation.

2.2. Aucun test de style libre Junior (Débutant, Pré-préliminaire), Intermédiaire (test préliminaire réussi) et plus (Star) :

- Finale régionale des Jeux du Québec ou Jeux de la Participation (Pour tous)

ET

- Participer aux compétitions « Invitation », selon le nombre requis pour la catégorie du patineur :
 - ❖ Débutant : Participer à 1 compétition invitation (voir liste)
 - ❖ Pré-préliminaire, Sans limite : Participer à 2 compétitions invitations (voir liste)
 - ❖ Intermédiaire, Préliminaire et plus : Participer à 3 compétitions invitations (voir liste)

ÉQUIPE DE COMPÉTITION SAISON 2009-2010

Liste des compétitions Invitation :

- Invitation Repentigny (6 au 8 novembre 2009)
- Invitation Claudette Demers - Mascouche (14 et 15 novembre 2009)
- Invitation Souvenirs Maurice-Richard (26 au 29 novembre 2009)
- Invitation Saint-Eustache (3 au 6 décembre 2009)
- Invitation Pierre-Vaillant-Pierre - Rosemère (8 au 10 janvier 2009)
- Invitation Terrebonne (12 au 14 février 2009)

RÈGLEMENTS

Tous les patineurs de la « Relève » devront être présents à chaque semaine le mercredi (de septembre à mars) sauf s'il y a une compétition.

À chaque absence non motivée, le patineur perdra 1 point au classement des Lauréats qui sont attribués en fin de saison. Un patineur ne pourra s'absenter plus de 3 fois sous peine d'être exclu de l'équipe de compétition.

Pour les patineurs des catégories Junior et plus, le patineur devra patiner au moins 3 fois par semaine en saison régulière et participer à l'école d'été

Le port de la veste de l'équipe de compétition est obligatoire pour les Juniors 2^e année et +. La veste devra être portée lors des pratiques de l'équipe ainsi que lors des compétitions.

Pour avoir le droit de participer au numéro des compétiteurs lors de la Revue sur glace de fin d'année, le patineur doit avoir respecté tous les critères d'éligibilité, les obligations de participer aux compétitions mentionnées ainsi que les règlements.

ÉQUIPE DE COMPÉTITION « ÉLITE »

1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

Tous les patineurs respectant les critères des catégories officielles de pré-juvénile à senior compétition font partie de l'équipe de compétition.

2. LISTE DES COMPÉTITIONS OBLIGATOIRES (dans une catégorie officielle)

- ❖ Championnats québécois d'été
- ❖ Souvenirs Georges Éthier (juvénile et plus)
- ❖ Championnats de Section
- ❖ Finale régionale des Jeux du Québec ou Jeux de la Participation.
- ❖ Finale provinciale Star Michel-Proulx (Pré-juvénile)

De plus, nous encourageons le patineur à participer à l'une ou plusieurs des compétitions suivantes :

Liste des compétitions Invitation :

- Invitation Souvenirs Maurice-Richard (Jugé CPC)
- Invitation Saint-Eustache (Jugé CPC)
- Invitation Pierre-Vaillant-Pierre (Rosemère)
- Invitation Terrebonne

Pour être membre de l'équipe de compétition « Élite » et avoir le droit de participer au numéro des compétiteurs lors de la Revue sur glace de fin d'année, le patineur devra avoir respecté tous les critères d'éligibilité, les obligations de participer aux compétitions mentionnées ainsi que les règlements.